

06 Mar 2026 -20:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mars 2026](#)

Transposition de la directive européenne relative au renforcement de la position du consommateur dans le cadre de la transition verte

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi transposant la directive européenne 2024/825 visant à renforcer la position du consommateur en lui permettant de poser des choix éclairés dans le cadre de la transition verte.

Cette directive « empowerment » vise à renforcer la position du consommateur grâce à une meilleure information et une meilleure protection contre les pratiques déloyales. Deux directives antérieures, la directive 2005/29 relative aux pratiques commerciales déloyales et la directive 2011/83 relative aux droits des consommateurs, ont été modifiées à cette fin.

Le Code de droit économique doit dès lors être adapté à l'avenant, en particulier les dispositions suivantes :

- Livre Ier : insertion et précision de définitions
- Livre VI : extension des obligations d'information précontractuelle et durcissement des règles concernant les pratiques commerciales trompeuses et interdites

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi transposant la directive (UE) 2024/825 du Parlement européen et du Conseil du 28 février 2024, pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition verte grâce à une meilleure protection contre les pratiques déloyales et grâce à une meilleure information

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs, de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes handicapées et de l'Égalité des chances
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://beenders.belgium.be>
info@beenders.fed.be

JefBeckers
Porte-parole
+32 498 25 10 65
jef.beckers@beenders.fed.be